

[Accueil](#) > [Environnement](#)

"De son propre chef", l'exploitant met fin au projet d'extension de la carrière de Murles, au pied du pic Saint-Loup

ABONNÉS 

La carrière est située au lieu-dit Grand-Autras. Au fond : le monticule des déchets inertes, haut de 85 m. / MIDI LIBRE - T. J.

**Environnement, Montpellier, Les Matelles**

Publié le 29/03/2026 à 06:17

Article rédigé par **THIERRY JOUGLA**Midi Libre  Midi Libre

Languedoc Granulats a retiré son projet de renouvellement et d'extension de la carrière. Les élus l'ont appris par un courrier signé de la préfète de l'Hérault, qui annonce également une nouvelle demande à venir "qui tiendra compte des recommandations émises" lors de l'instruction administrative. Ça presse : l'autorisation actuelle prendra fin le 31 mai.

La lettre, signée Chantal Mauchet, préfète de l'Hérault, est arrivée aux maires de Murles, des Matelles et de la présidente du Grand pic Saint-Loup entre les deux tours des élections municipales. Le contenu est clair : *"Par courrier du 4 mars 2026, l'exploitant a informé madame la préfète de l'Hérault qu'il retirait la demande d'autorisation environnementale déposé le 7 mars 2025. Il met ainsi fin de son propre chef à l'instruction administrative de la demande d'autorisation."*

Un premier projet décrié

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière située à Murles ne verra donc pas le jour tel qu'il a été présenté aux élus et dans le cadre de l'enquête publique dont il a fait l'objet du 11 août au 12 novembre 2025. Il faut dire que le dossier a été particulièrement décrié par ses détracteurs qui mettaient notamment en avant le déboisement qui l'accompagnait dans le but d'étaler et ainsi abaisser le monticule des déchets inertes, haut actuellement de 85 m, ou encore l'augmentation de la profondeur d'extraction ou le risque pour l'eau du Lez, qui alimente la métropole de Montpellier, si une pollution venait à se produire. Une opposition forte donc, des arguments faux selon la carrière qui s'appuie sur les rapports des organismes d'État (seul l'avis défavorable du Conseil national de protection de la nature devait être levé au sortir de l'enquête publique) et un *"dossier complexe"* écrit la préfète dans son dernier courrier.

Ce recul de Languedoc Granulats, détenu à 50 % par Lafarge et 50 % par Cemex, marque-t-il pour autant l'abandon complet d'un nouveau projet, voire même de l'exploitation du site ? *"Aujourd'hui, l'exploitant envisage de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale à partir d'un projet révisé, ajoute Chantal Mauchet. Précisant : ce dernier prendra en compte les recommandations qui ont été émises lors de la procédure d'instruction et de consultation du public."*

Fin de l'autorisation d'exploitation : le 31 mai...

Un futur projet confirmé également de la part de la carrière qui le soumettra en tout premier lieu aux élus du territoire. Et un projet urgent car, s'il concerne aussi une demande d'extension, il s'agit avant tout d'une demande de renouvellement. L'arrêté préfectoral en date du 1er juin 1993 donnait une autorisation d'exploitation pour une durée de trente ans ; cette autorisation prendra fin le 31 mai. Le temps est compté.

À lire aussi : "Des granulats pour les chantiers du BTP de Montpellier à un prix compétitif" : l'enquête publique favorable à la carrière de Murles... sous conditions

À lire aussi : Carrière de Murles : la Communauté rend un avis défavorable, inattendu

[Voir les commentaires](#)

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ?

Suivre ce fil

Réagir

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (1)

renard342 Il y a 14 jours Le 29/03/2026 à 20:56

[SIGNALER UN ABUS](#)

La mobilisation citoyenne à réveillait la conscience des coucouste tout bord, la dune du PILA à une grande soeur, soyons VIGILANT SUR LES ACTIONS A VENIR.

RÉPONDRE
